

AU/31/1.1.3/20240515/N°53

Objet : Contrat de prestations de services culturels avec la Société « Fabien Ramade Productions » dans le cadre de la programmation de *Soif de culture*.

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux souhaite programmer un certain nombre de spectacles, théâtre, one man show, animation, etc. ;

Considérant que la Société « Fabien Ramade Productions » propose un spectacle dénommé « La Promesse Brel » qui répond au besoin de la Ville dans sa programmation culturelle ;

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet est la représentation du spectacle « la Promesse Brel » le dimanche 10 novembre 2024 à 17h à la salle des fêtes du Château d'Eau de Monteux
- avec la Société « Fabien Ramade Productions, 346 route de Caromb, 84190 Beaumes de Venise

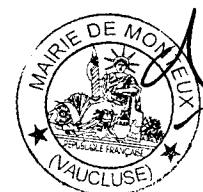
Article 2 : La rémunération du prestataire et la répartition des recettes du spectacle sont calculées comme suit :

- le prestataire perçoit une part fixe égale 6 000 € HT à laquelle s'ajoutera l'intégralité du produit de la vente des billets, sur l'ensemble des points de ventes, jusqu'au seuil de production fixé à 12 000 € HT.
- avec au-delà du seuil de production, le produit de la vente des billets est réparti entre le prestataire et la Commune, à hauteur de 85% pour le prestataire et de 15% pour la Commune
- la commune remboursera les repas du midi des techniciens à hauteur maximum de 25€ HT/personne.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 15 mai 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Envoyé le : 30.05.2024

Affiché le : 30.05.2024